

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20
Absents : 05
dont représentés : 02

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : François SANTONI était représenté par Alain ANGELI ; Jean Philippe MARTINETTI était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

DEL090617-01

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Les services techniques communaux effectuent actuellement les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 soit 35 heures hebdomadaires.

Cependant, pour une meilleure efficacité de ce service, il conviendrait de modifier ce temps de travail pendant la période estivale, et plus précisément entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

En effet, les équipes effectuent un travail en extérieur où la chaleur, pendant les mois d'été, nuit à leur productivité et à leur sécurité.

Aussi, afin de conserver des conditions de travail optimales, il conviendrait de modifier les horaires des services techniques, de façon à commencer plus tôt le matin et finir plus tôt dans l'après-midi.

Avec l'accord de l'ensemble des agents de ce service, un planning spécifique du 1^{er} juillet au 31 août, a été envisagé, tel que :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 13h30 avec une pause de 20 minutes, soit 35 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, cet aménagement d'horaires nécessite la mise en place d'astreintes d'un agent technique après 13h30 du lundi au vendredi.

Par courrier en date du 02 juin 2017, le Maire a demandé à Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire de bien vouloir étudier ces propositions.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 09/06/2017

DEL090617-01 PAGE2

Sous réserve de l'avis favorable du CTP concernant d'une part, la modification du planning et la mise en place d'astreinte hebdomadaire sur cette période, d'autre part,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner ce projet de modification de planning pour le service technique tel qu'exposé ci-dessus et de le mettre en oeuvre.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

